Document à transmettre accompagné du chèque correspondant

RECLAMATION

La qualification et/ou la participation des joueurs peut être contestée :
- soit avant la rencontre, en formulant une réclamation dans les conditions fixées à **l'article 256 des RG**
- soit après la rencontre, en formulant une réclamation auprès de la Commission compétente, dans les conditions fixées à l'article **275 des RG**.

Montant à verser par le réclamant :	Compétition LER = 200€00	Autres divisions = 100€00

Date :	**Rencontre :**
RECLAMANT : (Nom Prénom)	**Licence n° :**

Déposée par le club de……..	Somme versée :	€
Déposée par le club de……..	Somme versée :	€

MOTIF DE LA RECLAMATION

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
…

Signatures

Le réclamant	l'arbitre	le délégué	La capitaine de l'équipe visée	Le réclamant	l'arbitre	le délégué	La capitaine de l'équipe visée

Agrafer le chèque ici :